



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Alençon, le 18 mars 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MISE EN PLACE DE PERMANENCES À L'ATTENTION DES AGRICULTEURS À LA PRÉFECTURE ET DANS LES SOUS- PRÉFECTURES

Afin de concrétiser l'engagement du Gouvernement envers les professions agricoles, les services de l'État mettent en place des permanences à destination des agriculteurs.

Ces permanences visent à une prise en charge de proximité et personnalisée des agriculteurs, pour permettre un échange sur les difficultés que rencontre l'exploitation et faciliter la résolution rapide des problèmes concrets et difficultés administratives soulevés, en apportant les réponses les plus adaptées possibles.

Elles seront tenues par les agents de la DDT en lien direct, en fonction des problématiques soulevées, avec ceux de la DDFIP, la MSA, la DDETSPP, l'OFB et de la Chambre d'agriculture de l'Orne.

Depuis le 1^{er} mars, des permanences agricoles sont ouvertes de 9H00 à 12H00 pour une durée d'un mois :

- le **mardi** à la sous-préfecture d'**Argentan**,
- le **jeudi** à la sous-préfecture de **Mortagne-au-Perche**.

Par ailleurs, à compter de cette semaine, s'ajoute :

- le **mercredi** à l'antenne de la DDT de **Flers**
(1 Les Landes Havas, 61100 La Lande-Patry),

Les conditions d'accueil normales dans les services mentionnés ci-dessus restent par ailleurs inchangées, ainsi que dans les services à la cité administrative d'Alençon, ouverts tous les jours, de préférence sur rendez-vous.

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 02.33.80.62.60 - Mél : pref-communication@orne.gouv.fr



Préfet de l'Orne



@Prefet61



prefet61

www.orne.gouv.fr

39 rue Saint-Blaise
61018 Alençon Cedex